

## COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES

Par M. L'ABBE DHAVERNAS.

1 volume in-12.....Prix : 88 cts

## HISTOIRE DOGMATIQUE LITURGIQUE

ET

## ARCHEOLOGIQUE

DE

## SACREMENT DE L'EUCARISTIE

PAR

M. L'ABBÉ JULES CORBIET.

2 magnifiques volumes grd. in-8 illustrés.  
Prix : \$5.00.

NOUVEAU

## COURS D'HISTOIRE NATURELLE ZOOLOGIE

Anatomie et physiologie animales. Ouvrage répondant aux programmes officiels du 22 janvier 1885.

Pour l'enseignement de la Zoologie dans la classe de Philosophie et l'examen du Baccalauréat ès Lettres : du 7 août 1887.

Pour l'examen du Baccalauréat ès sciences restreint et du 22 juillet 1882.

Pour l'enseignement secondaire, spécial. Quatrième année.

PAR PAUL MAISONNEUVE

Docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles, Professeur à la faculté libre des sciences d'Angers.

1 fort vol. in-8 orné de 232 figures. Prix : \$1.88

## MEDITATIONS

sur la vie de la

## SAINTE-VIERGE

POUR TOUS LES JOURS DU MOIS DE MAI

Par AUGUSTIN LARGENT

Prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie.

1 beau vol. grd. in-18.....Prix : 50 cts

— LES —

## ŒUVRES SPIRITUELLES

DE

## SAINTE-JEAN DE LA CROIX

Premier carme déchaussé et directeur de Sainte Thérèse.

Traduites par le P. MAILLARD

De la Compagnie de Jésus

1 vol. in-80.....Prix : \$1.25

INSTRUCTIONS

POUR LES

## PRINCIPALES FÊTES DE L'ANNÉE

ET

PARTICULIÈREMENT

POUR

Les fêtes de N. S. de la Ste. Vierge et des saints

Par M. L'ABBÉ GAUSSENS

1 vol. in-12.....Prix : 75 cts.

## FEUILLETON DU PROPAGATEUR

### LE DOGME

DE

## L'INFAILLIBILITÉ

Par MGR DE SÉGUR

1 vol in-18 ..... Prix : 30 cts

### DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIONS CONTRE LA DOCTRINE

(Suite)

I.

SI IL Y A EU DES PAPES HÉRÉTIQUES, ET DE LA PRÉTENDUE CONDAMNATION DU PAPE HONORIUS.

Tout porte à croire, d'après des témoignages contemporains aussi authentiques que vénérables, que ces lettres, produites seulement quarante ans après la mort d'Honorius, ont été altérées et interpolées dans l'intérêt du monothélisme, ainsi que les Actes du sixième Concile et plusieurs autres documents importants, glorieux pour l'Eglise Romaine.

Les Grecs de ce temps-là ont porté l'impudence, on pourrait dire la manie de la falsification, jusqu'à des proportions fabuleuses. Pour n'en donner qu'un seul exemple : à l'époque même où s'est tenu le sixième Concile œcuménique, il y avait dans l'empire deux écoles publiques de faussaires, l'une à Antioche, l'autre à Constantinople, à la porte du palais impérial. Il y avait de nombreux faussaires de profession ; et tous, sans exception, étaient au service exclusif de l'hérésie et du schisme.

Mais, lors même que les Actes du sixième Concile et les lettres d'Honorius seraient purs de toute altération, la condamnation portée contre ce Pape n'ayant pas été ratifiée par le Pape saint Agathon, qui en modifia essentiellement les termes, et flétrit uniquement la négligence d'Honorius, il n'y aurait rien, absolument rien à en conclure contre le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Enfin, si les Papes et les deux Conciles ont répété les condamnations précédemment portées contre le monothélisme, ils ne l'ont fait que dans le sens du Pape saint Agathon et du sixième Concile tel que ce grand Pontife l'avait confirmé ; et là encore, il n'y a rien en faveur de la thèse gallicane.

Rappelons aussi ce que nous avons signalé déjà en citant plus haut les magnifiques, les splendides témoignages rendus précisément par le sixième et le huitième Conciles, ainsi que par le Pape saint Agathon, à la perpétuité immuable de la foi de l'Eglise en l'infaillibilité pontificale. La Providence a permis que ces Conciles dont on devait se servir un jour contre l'autorité du Souverain-Pontife, rendissent à la doctrine et au fait de l'infaillibilité des Papes, un témoignage plus solennel et plus explicite peut-être qu'aucun autre.

Et puis, maintenant que nous savons, par le décret du Vatican, que cette infaillibilité est un article de foi, nous pouvons et nous devons conclure *a priori* que tous les Papes étant infaillibles dans leur enseignement officiel, aucun Pape n'a pu violer cette loi, pas plus Honorius que les autres. A la lumière de la foi catholique, nous jugeons, à coup sûr, la fausseté de l'accusation impossible d'hérésie, que l'ignorance des faits ou la mauvaise foi avaient élevée contre ce Pontife.

Aucun Pape ne s'est trompé, parce qu'aucun Pape n'a pu se tromper. On disait : "Un Pape s'est trompé, donc les Papes peuvent se tromper." A la lumière du Concile du Vatican, nous répondons : "Les Papes ne peuvent se tromper, donc le Pape Honorius ne s'est pas trompé." Quoi de plus logique et de plus péremptoire ?

II

SI LA DOCTRINE DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE REPOSE SUR LES FAUSSES DÉCRÉTALES

C'est encore là un des prétendus faits, allégués par les protestants et par les

gallicans, contre la grande doctrine de l'infaillibilité des Papes. L'erreur est, s'il se peut, plus palpable encore que pour le Pape Honorius.

On appelle *Décrétales* toutes les Lettres Apostoliques, quelles qu'elles soient, par lesquelles les Papes décrètent, soit ce qu'il faut croire, soit ce qu'il faut faire. Ce sont des décrets pontificaux touchant la foi ou la discipline.

A plusieurs reprises, on a mis en ordre et publié la collection de ces *Décrétales*. Au commencement du septième siècle saint Isidore, Evêque de Séville, en fit une, très-estimée et que nous possédons encore.

Deux siècles après, parut à Reims ou à Mayence (on ne sait pas au juste) une collection nouvelle des *Décrétales*, sous le pseudonyme d'Isidore. Par ce nom vénéré, l'auteur anonyme espérait, sans doute, donner du crédit à sa publication, et la faire accepter pour celle de saint Isidore.

Elle ne contenait rien qui ne fût conforme en tous points au droit ecclésiastique en vigueur dans toute l'Eglise et aux anciennes traditions. Aussi fut-elle acceptée sans méfiance et prit-elle place peu à peu parmi les collections du droit canonique.

Au quinzième siècle cependant, on les examina de plus près, et l'on reconnut qu'aucune critique sérieuse n'avait présidé à ce travail de compilation ; que telle ou telle *Décrétale* d'un Pape du cinquième siècle, par exemple, était attribuée à un Pape du second ; que plusieurs de ces décrets n'avaient aucune origine certaine ; et dès lors, ce recueil, qui reçut le nom de fausses *Décrétales*, fut retranché du *Corpus juris*, c'est-à-dire du code du droit canonique.

Ce n'est pas, répétons-le, qu'il contint des erreurs ni qu'il eût rien innové dans la jurisprudence et dans le gouvernement de l'Eglise ; mais il n'était pas authentique, et cela devait suffire.

Les protestants, les jansénistes et, après eux, les gallicans ont prétendu que la souveraineté et l'infaillibilité pontificales étaient nées des fausses *Décrétales*. Cette assertion puérile était depuis longtemps tombée dans le discrédit qu'elle méritait, lorsqu'elle a été réchauffée de nos jours. Sur ce point, comme sur le fait d'Honorius, plusieurs réponses lumineuses ont mis en relief la vérité. Dans l'une d'elles un prêtre de Paris a eu l'heureuse idée de mettre en regard de chacune des dix-huit fausses *Décrétales* dont on argumentait le plus contre le Saint-Siège, deux, trois et quatre *Décrétales* authentiques, qui exprimaient absolument la même doctrine, et qui étaient tirées des Papes ou des Conciles des huit premiers siècles. C'était réfuter des faits par des faits ; la réponse était et a été sans réplique.

La doctrine de l'infaillibilité pontificale ne s'appuie donc pas le moins du monde sur les fausses *Décrétales* ; elle s'appuie sur les *Décrétales* authentiques, ou pour mieux dire, elle s'appuie, comme nous l'avons vu, sur les oracles du Sauveur dans l'Evangile, sur la tradition la plus certaine, la plus ininterrompue, la plus authentique ; et les fausses *Décrétales* n'ont que faire dans cette grande thèse.

III

COMMENT IL A PU SE FAIRE QUE BOSSUET ET D'AUTRES GRANDS ESPRITS N'AIENT PAS ADMIS L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

Il n'y a pas d'erreur qui n'ait été admise par quelques hommes éminents. L'histoire des grandes hérésies est là pour le prouver. Luther et Calvin n'étaient certes pas des esprits médiocres ; pas plus que Saint-Cyran, Arnaud, Nicole, pères du jansénisme. L'erreur se glisse dans l'intelligence des hommes de talent par une porte de derrière qui s'ouvre beaucoup trop facilement chez les grands hommes : la porte de l'orgueil et de la passion.

Il en a été ainsi dans le gallicanisme. Son histoire est lamentable, comme l'histoire de toutes les erreurs. Il est né des colères accumulées des jansénistes et des parlements ; les premiers, furieux de se voir dépistés et poursuivis à outrance par la vigilance apostolique du Chef de l'Eglise ; les seconds, profondé-

ment jaloux de la prépondérance du clergé, dont le Pape était le Chef et la souveraine personnification.

Ils se sont unis ensemble, d'abord pour circonvenir le roi Louis XIV, au moyen de ses ministres ; puis, pour s'insinuer peu à peu dans l'esprit des Evêques de France et des docteurs des grandes Facultés de théologie.

Ils réussirent facilement auprès des ministres et auprès du roi, peu versés dans les questions théologiques et canoniques, et très-faciles à émouvoir, du moment qu'on les menaçait de prétendus empiètements sur les droits de la couronne. Ils réussirent plus difficilement, mais hélas ! tout aussi réellement auprès d'un grand nombre d'ecclésiastiques et d'une partie des docteurs de la Faculté. L'intimidation, les flatteries, les dignités, les places, les promesses, rien ne fut épargné. On prépara les choses de longue main. On nomma aux sièges les plus importants, entr'autres aux archevêchés de Paris, de Sens et de Reims, des courtisans, tout vendus au roi ; et en saisissant le côté faible du grand Bossuet, dont le caractère n'égalait pas le génie, on parvint à le gagner à la cause antipapale du roi. Il se laissa tout à la fois capter et intimider ; il rédigea, ou du moins il fit accepter la fameuse Déclaration de 1682, qu'on pourrait appeler la déclaration de l'indépendance du roi à l'égard de l'Eglise, la déclaration de l'indépendance des Evêques à l'égard du Pape, la déclaration des droits absolus du roi sur les Evêques du royaume.

Le Saint-Siège protesta ; l'orgueil et la colère firent naître de déplorables résistances. Après onze ans, le roi moins obstiné et plus raisonnable, céda le premier, et retira son odieux décret ; mais plus coupables que lui et plus aveugles, les Evêques ne se soumièrent pas tous ; Bossuet, leur vrai chef, s'obstina dans les erreurs qu'il avait formulées avec un si grand art ; hélas ! il ne se rétracta jamais. Durant les vingt-trois années qu'il vécut encore, il travailla et retravailla, pour complaire au roi, un détestable traité, qui eût été mis immédiatement à l'Index, nous apprend le Pape Benoît XIV, si l'exaltation des esprits n'eût fait craindre un schisme.

Dans ce traité, Bossuet s'évertuait à prouver que la doctrine dite gallicane, résumée dans la Déclaration de 1682, n'était pas *hérétique* et qu'à la rigueur elle pouvait et devait être tolérée. Son livre, rempli d'erreurs historiques empruntées aux protestants, et de subtilités indignes d'un si grand génie, est moralement ennuyeux, et a été, paraît-il, refait, corrigé et perfectionné par son neveu, M. Bossuet, Evêque de Troyes, janséniste déclaré.

Quant aux Evêques et aux ecclésiastiques français qui, depuis lors, ont professé les erreurs gallicanes, les préjugés d'éducation et le prestige de la vanité nationale expliquent et au delà ce malheur. Dans les Séminaires, on n'enseignait que cette doctrine ; on la représentait comme seule vraie, seule modérée ; la doctrine opposée, c'est-à-dire la pure doctrine catholique-romaine, était flétrie du nom d'*ultramontaine* ; dénomination dédaigneuse, inventée par le parti janséniste. Et ainsi, sous le couvert du grand nom de Bossuet, notre pauvre France a végété, pendant près de deux siècles, dans des doctrines erronées, césariennes, anticatholiques, désastreuses pour l'ordre ecclésiastique et pour la piété des fidèles, non moins que pour le vrai bien de la monarchie et de la société civile, toujours lié au règne de la vérité catholique.

Ce furent M. de Maistre, M. de Bonald et M. de Lamennais qui, sous la Restauration, portèrent les premiers coups à l'idole gallicane, actuellement tombée de son piédestal et réduite en poussière.

Si de nos jours, on a vu le gallicanisme relever une dernière fois la tête, à l'occasion de la définition de l'infaillibilité, c'est bien plus dans les replis secrets de l'amour propre de tels ou tels Prélats qu'il faut en chercher la cause que dans les profondeurs du savoir ou du vrai zèle. Parlant un jour de l'un des plus célèbres tenants de ces opinions désormais condamnées, le Saint-Père laissait échapper, dans l'intimité de la conversation, une parole qui donne la